

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

A retourner complétée aux Services Techniques Municipaux situés au 46/48 rue Gay Lussac à Chennevières-sur-Marne ou à services-techniques@chennevieres.fr, au moins 15 jours avant le début d'occupation du domaine public, la date de réception aux Services Techniques Municipaux faisant foi. Toute demande incomplète ou ne respectant pas ce délai ne sera pas prise en compte et toute occupation sans autorisation sera verbalisée.

Je soussigné(e)

Sollicite l'autorisation :

- Déposer une benne Dresser un échafaudage
- Autres.....
- Déménager - Nombre de place (1 place = 5 m)place(s)

Au droit de ma propriété à Chennevières-sur-Marne :

.....

Je m'engage à ne pas entraver la circulation des piétons et à assurer l'éclairage du chantier et me conformer aux prescriptions qui seront édictées dans l'arrêté qui me sera délivré, et ce pendant la durée des travaux qui seront effectués :

Du..... au.....

Des frais d'occupation du domaine public seront appliqués à cette demande.

Coordonnées :

Adresse actuelle :

.....

Courriel :

Téléphone :

Pièce à joindre à la demande :

- Carte d'identité - photocopie recto verso pour les particuliers
- Extrait Kbis pour les professionnels

Fait à Chennevières-sur-Marne, le.....

Signature :

Mentions RGPD : Les données à caractère personnel sont collectées par la Mairie de Chennevières S/M en tant que responsable de traitement. Dans le cadre de son intérêt légitime, ces données seront traitées uniquement pour la gestion des matériels téléphoniques mis à disposition et détruites 6 mois après la restitution du matériel. La commune s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement sur vos données personnelles. Pour faire valoir vos droits, contactez par mail le DPO, rgpd@infocom94.fr ou par courrier à infocom'94 - RGPD 92, boulevard de la Marne - 94210 la Varenne Saint-Hilaire. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.